

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 143

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Allègement des cartables. Dotations aux collèves.

**Direction de l'Education et des Collèves
Service de la Planification des collèves et des Aides à la scolarité**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Le Département des Bouches-du-Rhône a mis en place en 1998 un dispositif destiné à alléger les cartables des jeunes collégiens.

Le principe retenu a été d'attribuer à chaque établissement une dotation financière lui permettant de doubler les collections de manuels scolaires. Ainsi, la procédure mise en place offre la possibilité aux collèges publics, qui le souhaitent, de doubler cinq manuels dans les classes de sixième (français littérature, français grammaire, LV 1, mathématiques, histoire-géographie), quatre manuels dans les classes de cinquième, quatrième et troisième (à choisir parmi les cinq ci-dessus).

PRESENTATION

Le collège Edgar Quinet a fait une demande de renouvellement de collections suite au changement de programme.

Une dotation de 19 992,00 € peut lui être attribuée. Elle est calculée sur une base établie à partir de la moitié du nombre de divisions concernées, en tenant compte d'un nombre d'élèves forfaitairement fixé à 28 et du prix moyen d'un ouvrage à 14,00 €

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'après la production d'une copie du devis ou de la facture des ouvrages doublés.

Cette somme pourra être utilisée jusqu'au 31 décembre 2018.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

La dépense de 19 992,00 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL